AUX ELECTEURS

DU COMTÉ

ET DE LA VILLE DE

Montreal.

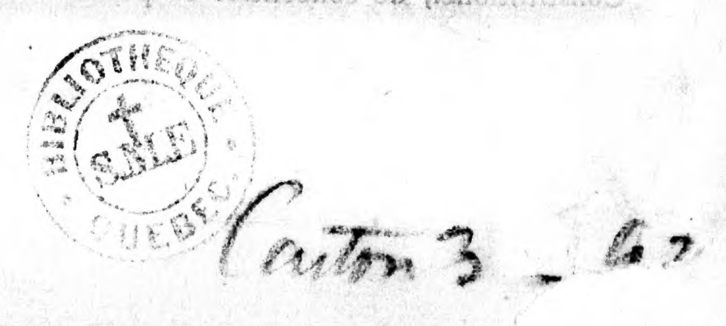


AMIS ET CONCITOYENS.

Vous voici arrivés au moment d'exercer le premier des privilèges de notre Constitution, c'est-à-dire, de choisir les personnes qui doivent vous représenter dans la Législature Provinciale.

Du choix que vous ferez, dépendra ou le bien ou le mal, qui doit en résulter. Avant de vous décider je me permets de vous faire part des observations sur ce que signifie le mot Constitution, et sur d'autres sujets afin que vous puissiez juger si ceux qui vous ont représenté s'y sont conformés ou s'ils ont abusé des pouvoirs dont ils étoient revêtus.

La beauté de la Constitution, consiste en ce



que nulle branche de la Législature ne possède le pouvoir de passer aucune loi. Toutes doivent y concourir afin qu'elle soit valide. La Chambre d'Assemblée, (heureusement pour le pays) n'a pas plus de pouvoir ou de droit sur votre bourse que n'en a le Représentant du Roi ou le Conseil Législatif ; excepté qu'un don Patriotique en argent ; mais qui doit commencer par eux ; avant qu'aucune autre y concoure ; mais il ne peuvent lever ou approprier un chelin sans la même concurrence.

Les démagogues qui ont gouverné la dernière Assemblée et les précédentes, et parmi lesquels Mr. PAPINEAU se trouvait être le *directeur en chef*, ont joué leurs sectateurs en leur persuadant que leur objet était de conserver les droits et les privilèges du peuple, tandis, que le fait est, que ces mêmes droits et ces mêmes privilèges ne sont point attaqués, ni n'ont rien de rapport avec la question. Il ne s'agit pas des argents à accorder mais de ceux déjà accordés, et appropriés par tout le corps de la Législature. Le but est d'annuller ces appropriations, en frustrant le Représentant du Roi de l'exercice des Prérogatives Royales, le Conseil Législatif de ses droits d'après l'Acte Constitutionel, et au mépris de cet Acte Constitutionel, de concentrer le pouvoir Legis-

latif en entier entre les mains de ces Démagogues, sous le pretexte d'un profond respect pour les droits du peuple.

S'ils l'emportent sur ce point, Mr. PAPINEAU, alors gouvernera avec l'aide de ses Satellites, soit comme Gouverneur au-dessus du Représentant du Roi, ou comme Président d'une révolution. Quel est l'homme qui a le sens commun, qui puisse croire qu'il gagnerait au change ? un despotisme pis que celui des Turcs, serait le résultat de leur élévation au pouvoir où ils visent, car il n'y a pas de tyrannie aussi basse que celle exercée par égaux ou par des inférieurs.

Le parti PAPINEAU, a-t-il fait preuves de patriotisme ou de désintéressement dans aucun temps ou en aucune manière ? Au contraire, ce sont les hommes les plus intéressés, et qui dans aucun cas n'ont manifesté aucun esprit public, à moins qu'un désir ardent d'aggrandir leur pouvoir, ne soit cette vertu. Leur confierez-vous le contrôle absolu de votre bourse, et mettra-t-on à leur disposition celle du public ? Toutes fois qu'ils ont pu approprier les fonds publics à leur propres intérêts, ils l'ont fait. Rappelez-vous des fonds accordés pour la communication intérieure, et vous verrez qu'une partie de ces fonds a été employée à l'embellissement et à la continuation de

la rue de *Bon Secours*. Voyez toutes les autres améliorations des rues, soit en Ville ou dans les Fauxbourgs où la *Clique* a quelque influence ou quelque intérêt, et vous verrez qu'ils vérifient le vieil adage : *charité bien ordonnée, commence par soi-même.*

Il est dégradant pour une ville comme celle de Montréal, d'avoir été si long temps soumise à la dictature de ces parvenus, qui entre autre démérites ont crée une division religieuse dans la communauté de leurs concitoyens, et celà pour l'intérêt de PAPINEAU, ainsi que le prouve l'Eglise. Leur ambition est sans bornes. Leur but est de concentrer le pouvoir civil dans leur chef et son parti, et le pouvoir Ecclésiastique sous le contrôle de leur parent, Mr. LARTIQUE comme Evêque, qui n'a aucun droit à cette dignité sans le consentement du Roi. Je suis étonné que les Canadiens ne se sentent pas alarmés à la vue d'essais si démasqués et si arrogans d'usurpation et de pouvoir.

Cette faction et leur mercenaire et detestable presse, se sont mis à la torture pour exciter le mécontentement et l'insurrection. Leurs injures au Représentant du Roi, sont dégradantes et lâches et telles, qu'ils n'oseraient se les permettre s'ils ne se sentaient à l'abri d'un châtiment personnel,

par la dignité et haut caractère qu'ils insultent. Et quels sont ces hommes qui font valoir des prétentions au patriotisme ? Ils firent preuve de tout excepté de zèle pour la défence de la Province dans la guerre dernière. Mr. VIGER, se rappele probablement son entrevue avec Sir GEORGE PREVOST, à certaine occasion.

Nous avons une sûreté contre l'insurrection ou la révolution dans la loyauté du grand corps des habitans, et dans leur état de bonheur actuel, et de plus dans la conviction que pas un de la *Clique* n'a assez de nerf pour diriger l'orage qu'elle désire de soulever.

Le Canada à tout à perdre et rien à gagner par une révolution L'élévation de Mr. PAPINEAU à la dignité de Président, compenserait-elle la perte des dépenses et de la protection Britannique ? Le changement se ferait sentir d'une manière si terrible, qu'il en perdrait probablement la vie comme en étant la cause. Jonathan sacrifierait-il autant de son argent que le fait John Bull, ou bien aurait-il autant de déférence pour les préjugés Canadiens ?

Que les Prêtres considère bien la chose, ils y sont fortement intéressés, en ce que leurs émolumens seraient les premiers sacrifiés, sous le gouvernement de nos voisins. Il est aussi clair que

l'est aucun des problèmes d'Euclide qu'on ne souffrira pas la continuation de l'état présent des choses, et si l'assemblée persiste en s'arrogeant des pouvoirs incompatibles avec la présente constitution elle doit être changée ; car le capital du commerce du pays et la grande valeur du Canada au Royaume-Uni, comme Colonie, (s'ils sont administrés d'après les principes Britanniques) ne seront pas laissés à la merci d'une faction qui déteste tout ce qui est Anglais, et paye de la plus basse ingratitude une indulgence sans exemple.

Il est penible de voir un Breton, d'une conduite privée sans reproche attelé au char de la Clique, et servant d'instrument à ceux qui vomissent d'amères injures contre ses concitoyens et les verraient avec joie ainsi que lui chasser de la province. Il s'appercevra avant longtems qu'il n'est qu'un Zéro parmi eux, (excepté pour leurs intérêts) car il n'aura jamais assez d'influence pour obtenir rien d'utile s'il le désirait.

Les démagogues s'opposent à toutes améliorations à moins qu'ils ne s'y trouvent particulièrement intéressés. La barrière de La Chine est tombée dans l'oubli, et l'on s'est opposé à l'établissement des autres. Ils ont affamé l'Hôpital Général de Montréal, par une pitoyable assistance de *deux cent cinquante Louis*, comme étant

Institution Anglaise de la plus grande utilité, à l'abri de l'influence de tout esprit de parti, quoiqu'elle ait été un moyen de prevenir les ravâges affreux que les maladies contagieuses commettent parmi une population nombreuse : ils ont cependant dépensé des milliers de Louis pour un Hôpital à Québec, qui ne reçoit aucune maladie contagieuse, et en ont accordé mille par an, à un autre de la même ville, pour faire ce que l'autre aurait dû faire, ou ne recevoir aucun secours des Fonds Publics. Est-celà ce que l'on nomme Patriotisme, impartialité, ou économie des Fonds Publics ? Non, c'est la prodigue extravagance d'un parti qui a ses vues. Leurs mesures tiennent le Capital hors du pays, en protégeant la fraude par leur refus d'un Bureau d'Enrégistrement pour les hypothèques sur les immeubles.

Leur conduite donne l'alarme aux étrangers et empêche l'emploi des Fonds Britanniques pour les canaux des communications intérieures, et les travaux des fortifications. Tous leurs procédés ont pour base la fraude et la duplicité, et leur arme est la terreur qu'ils cherchent à opposer à ceux qui les opposent.

Ils font grand bruit sur les intentions qu'à le gouvernement de lever des impôts, lorsqu'il n'a

ni l'intention ni le pouvoir de lever un sou d'imposition sans un Acte de la Législature. Il n'existe pas de peuple sur la terre qui jouisse des bienfaits et de la protection d'un gouvernement, et à si peu de frais. Ils ne contribuent à rien d'une manière directe, et cependant les Démagogues cherchent à détruire les bienfaits dont ils jouissent, pour un futur Idéal qui ne peut jamais se réaliser. Un Brandon Incendiaire, à la dernière assemblée, dit que l'objet était de réduire les Canadiens à être Bûcherons et Porteurs d'eau. Une fausseté semblable sera-t-elle crue ? après avoir jouir pendant près de soixante-dix ans, des douceurs du Gouvernement Britannique, et d'un dégré de bonheur plus étendu qu'aucun peuple sur la terre. S'ils le sanctionnent, alors la Constitution leur sera bénévolemment ôté pour éviter les honteux abus qu'on en pourrait faire.

La *Clique* à l'exemple de tous les Imposteurs Radicaux ne veulent permettre d'autre opinion que la leur. Si la misère que leurs mésures peuvent produire au pays ne se confinait qu'à eux seuls, ce serait une heureuse réfutation de leurs principes, que de leur en laisser sentir les effets Révolutionaires, parce qu'une petite leçon de Jonathan, guérirait complétement la communauté en entier.

L'assemblée fut bruyante et tonna pour l'indépendance des Juges auxquels le Roi convint, (sous condition,) que des salaires permanens et des retraites convenables, seraient les premiers fonds pourvus ; au lieu de condescendre à ces préliminaires indispensables, ils combattirent par de nouvelles propositions les prérogatives indubitables du Roi, et prouvant par là que leur intention était de convertir l'indépendance de la Couronne, en une dépendance absolue de la Chambre d'Assemblée.

La plus grande partie des Revenus Publics, et certainement le tout ensemble, enveloppé dans les débats entre la Chambre d'Assemblée et les autres branches de la Législature consiste en droits levés par l'Acte Imperial 14, Geo. 3, Chap. 88, et par là approprié.—5000 louis permanemment accordés et appropriés par un Statut Provincial, passé par la présente constitution, et le revenu Casuel et Territorial du Roi, ou autrement sa propriété privée, gracieusement abandonné pour les dépenses civiles de la Province, ainsi que les amendes et les confiscations. Maintenant la Clique prétend que tout ce Revenu, doit être commis à leurs caprices annuels, en dépit des Actes solemnels de tout le Parlement et de la Législature Provinciale, ou en d'autres

termes que la volonté de la *Clique* soit la suprême Loi.

Est-il nécessaire d'aucun argument pour démontrér l'absurdité et les suites déplorables d'un tel pouvoir ? Si trois personnes, ayant un intérêt uni en propriétés, entrent en arrangement, pour aviser à des moyens qui requièrent le consentement de la Communauté sur la manière d'en disposer, que penserait-on de la Partie Mineure, si elle voulait s'arroger le droit de disposer et de contrôler tout la propriété, sans égards pour les droits des autres parties. Ceci, serait cependant en matière de fait, semblable aux prétentions exagérées de l'Assemblée sur la disposition des revenus déjà appropriées, quand ces mêmes prétentions sont dépouillées de leurs couleurs Révolutionnaires.

Un autre prétention de la Chambre d'Assemblée est, que (contraire à aucun Précédent Britannique) le salaire de tout Officier Public dépendrait entièrement de leurs votes annuelles : à ce taux il serait au pouvoir de l'Assemblée de créer annuellement une dissolution du Gouvernement et naturellement d'introduire l'anarchie à moins qu'on ne convint de conditions qui leur parussent propres à en faire prescrire la continuation.

D'après un tel état de choses dans les Bureaux

pas un honnête homme n'y pourra servir, tous se verront obligés de se retirer et leurs places seront remplies par les Instrumens de la *Clique*.

En remplissant une place sous le Représentant du Roi, l'on est (indépendemment des autres avantages) à l'abri des insultes sous le Bouclier d'un Illustre Personnage. Les Démagogues n'ayant point de titres, leur tyrannie ne serait bornée que par leur caprice, car le poids de leurs injustices ne peserait que très légèrement sur chaque individu.

Il n'est d'exemple de pouvoir absolu reclamé par une Assemblée, que du tems de la grande rebellion sous le Long Parlement, pendant le règne de Charles Premier, et dont l'abus tyrannique amena l'usurpation de Cromwell.

Que tous les sujets loyaux et ceux bien disposés envers la préservation des nœuds qui nous unissent à notre Mère Patrie, (la cause première de notre félicité) se rallient autour du Gouvernement Exécutif, dans ce moment de crise, viennent donner leur voix, et employent leur intérêt en faveur de MM. Molson, McGill, Delisle, Grant, et tous autres ayant les mêmes principes Politiques, et tournent le dos à leurs opposans.

Pour preuve de la sincérité de mes vœux pour la prospérité du pays, je vous proteste que toute

ma fortune consiste en l'assurance de sa félicité,

UN ANGLO CANADIEN,

DE VIEILLE DATE.

Montréal, 16 Juillet, 1827.

IMPRIME' A L'OFFICE DE LA
GAZETTE DE MONTREAL.

cité,

l,

rem

l

de

avan

d'un

n'ay

hom

injus

chap

Il

par

rebel

regar

tiqua

Q

ses

de

nom

ment

Il

la